

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 21 octobre 2022 à 20h30 en mairie sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

Étaient Présents :

M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MAZIERE, Mme LEVASSEUR, Mme DALLOZ, M. MEYER, Mme RIGO, Mme BUSSON, M. MAEDER, M. PERRUFEL, Mme LOPES DOS SANTOS, M. BUANNIC et M. DESBIENS

Absents excusés :

M. BARRAULT pouvoir à M. SARRAZIN  
M. DUCEPT pouvoir à Mme LOPES DOS SANTOS  
Mme BERTRAND pouvoir à Mme LEVASSEUR

Mme BOURDIER est absente non représentée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h34.  
M. MAEDER est élu secrétaire.

Monsieur le Maire a sollicité l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un élu correspondant Incendie et Secours (accord de Mr Barrault)
- Motion contre la diminution de l'offre de transports dans le Dourdannais

Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la séance est le suivant

- ① Convention pour l'étude dirigée – année scolaire 2022-2023
- ② Convention relative aux modalités de remboursement de la rémunération des médecins membres du comité médical interdépartemental et des expertises médicales
- ③ Convention avec « Epinoche du Val d'Orge » pour le droit de pêche aux trois étangs des Chitries
- ④ Règlement du marché de Noël et tarifs
- ⑤ Attribution d'une subvention aux P'tits doudous d'Etampes/Dourdan
- ⑥ Remplacement d'un membre démissionnaire au CCAS
- ⑦ Transfert de la compétence Assainissement
- ⑧ Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG grande Couronne
- ⑨ Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable
- ⑩ Relevé de décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
- ⑪ Désignation d'un élu correspondant Incendie et Secours
- ⑫ Motion contre la diminution de l'offre de transports dans le Dourdannais
- ⑬ Questions diverses

Compte rendu de la séance du 24 juin 2022 : Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance précédente.

### 1/ Convention d'études dirigées année scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle que chaque année scolaire, il est étudié une convention pour l'étude dirigée avec l'école. Cette année, ce dispositif est renouvelé.

Chaque membre du conseil a reçu le projet de convention à signer.

**Autorise** Monsieur le maire à signer la convention avec Madame ORTHET, directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2022/2023.

*Délibération votée à l'unanimité*

## **2/ Convention relative aux modalités de remboursement de la rémunération des médecins membres du comité médical interdépartemental et des expertises médicales**

Dans le cadre de l'organisation des comités médicaux ou des expertises médicales, les différents frais des examens sont à la charge du budget de la collectivité. Le centre de gestion propose de passer une convention avec la commune pour le remboursement.

Chaque membre du conseil a reçu le projet de convention à signer.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative au remboursement de la rémunération des médecins du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

*Délibération votée à l'unanimité*

## **3/ Convention avec l'association « l'Épinoche du Val d'Orge » pour l'exercice du droit de pêche aux étangs des Chitries**

Monsieur le Maire précise que la commune souhaite réglementer la pêche sur les étangs. Il a été indiqué que de la pêche se pratiquait la nuit et que des barbecues se déroulaient à proximité de la forêt. Monsieur Sarrazin a donc pris contact avec une société de pêche agréée afin de réaliser une convention. L'association retenue est « l'Épinoche du Val d'Orge ».

Des événements seront proposés par l'association. L'entretien des berges sera fait. Un garde pêche assermenté pourra intervenir en cas d'infraction.

Chaque membre du conseil a reçu le projet de convention à signer.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association agréée de pêche « l'Épinoche du Val d'Orge » afin d'exercer le droit de pêche à la ligne sur les étangs des Chitries situés sur la commune de Corbreuse.

*Délibération votée à l'unanimité*

## **4- Règlement et tarifs du Marché de Noël**

Monsieur le Maire précise que l'organisation du marché de Noël se fera comme l'an passé. Les conditions et tarifs sont les mêmes. Il est rappelé que seuls les professionnels ou les associations peuvent y participer.

Le bilan de l'an passé est positif avec la satisfaction des participants.

Chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement et les tarifs.

**Approuve** le règlement qui a pour but de définir les modalités d'inscription au marché de Noël de la commune de Corbreuse.

**Approuve** les tarifs applicables pour les besoins de matériel :

Emplacement avec location de barnum (3x3)

30 € le barnum pour les exposants professionnels

10 € le barnum pour les associations

Emplacement sans barnum

15 € pour les exposants professionnels

5 € pour les associations

Electricité par emplacement : 5 €

**Dit** que le paiement de cette redevance se fera par chèque bancaire et que la recette sera imputée au compte 7338 du budget général par l'intermédiaire de la régie diverse.

*Délibération votée à l'unanimité*

## **5 – Attribution d'une subvention aux p'tits Doudous d'Etampes/Dourdan**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette association est intervenue au vide grenier de Corbreuse. Afin de les aider dans leur action envers les enfants hospitalisés, il est proposé d'attribuer une subvention communale.

**Autorise** Monsieur le Maire à verser la somme de 300 € à l'association Les P'tits Doudous d'Etampes/Dourdan.

*Délibération votée à l'unanimité*

### **6 – Remplacement d'un membre démissionnaire au CCAS**

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Anne-Marie CHARBONIER, membre du CCAS. Il est nécessaire de la remplacer auprès de cette instance. Madame Véra LOPES DOS SANTOS s'est portée candidate.

**Désigne** Madame Véra LOPES DOS SANTOS, en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement du conseiller partant.

*Délibération votée à l'unanimité*

### **7 – Transfert de la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire rappelle que la commune exerce la compétence Assainissement, qui est en régie directe comme anciennement l'eau potable avant son transfert auprès du SEASY.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) est en cours de finalisation et suite à ce dernier, la commune souhaite transférer cette compétence auprès d'un syndicat.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu le 15 novembre à 19h30 au foyer afin de présenter le SDA à la population.

Il est proposé de transférer au SEASY, ce syndicat possédant la compétence technique et financière comme démontré sur la partie Eau.

Considérant que le SEASY exerce la compétence de l'eau potable pour la commune de Corbreuse,

Considérant la volonté de la commune de transférer sa compétence Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que ce transfert de compétence implique que le SEASY sera substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Assainissement collectif » que la commune exerce,

**Décide** de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la totalité de la compétence « Assainissement collectif » au SEASY.

**Prend acte** que ce transfert de compétence implique que le SEASY sera substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Assainissement collectif »

*Délibération votée à l'unanimité*

### **8 – Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne**

Le groupement de commande proposé par le Centre de Gestion Interdépartemental est renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Afin de bénéficier de meilleurs tarifs et de meilleures prestations, il est proposé d'y adhérer pour l'assurance concernant les risques statutaires du personnel communal. Les membres du conseil ont reçu les éléments.

**Approuve** les taux et prestations négociés pour la commune de Corbreuse par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

**Décide** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

#### Agents CNRACL

Décès

Accident du travail - Longue maladie/longue durée - Maternité : sans franchise

Maladie ordinaire : Franchise 10 jours

Pour un taux de prime de 6.50%

#### ET Agents IRCANTEC

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

Accident du Travail – Maladie grave – Maternité : sans franchise

Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fixes

Pour un taux de prime de 1.10 %

**Prend acte** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le conseil d'administration du CIG en sa séance du 15 juin 2021 de la manière suivante :

→ De 1 à 50 agents : 0.12% de la masse salariale des agents assurés

Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

**Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

**Autorise** le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

**Prend acte** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de 6 mois.

*Délibération votée à l'unanimité*

### **9 – Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable**

Ce rapport, établi par le SEASY, est consultable en mairie.

Le SEASY a été remercié suite au changement de la pompe à chlore au château d'eau dans le cadre du contrôle régulier de la qualité de l'eau.

**Prend connaissance** du rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2021.

*Pas de délibération*

### **10– Relevé de décision prise par monsieur le maire dans le cadre de sa délégation**

A/ Décision 2022-01 pour solliciter le Conseil départemental de l'Essonne pour une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de création d'une zone de ralentissement Rue des Ecoles et pour réaliser la matérialisation de zones de stationnement sur différentes rues et refaire certains marquages sécuritaires à Corbreuse.

B/ Suppression régie comptable « Activités périscolaires »

C/ Suppression régie comptable « restaurant scolaire »

D/ Délivrance de concessions funéraires

### **11- Désignation d'un élu correspondant Incendie et Secours**

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé la désignation d'un élu correspondant Incendie et Secours en application de la loi visant à renforcer notre modèle de sécurité civile.

Monsieur Barrault étant correspondant Défense, se propose pour cette désignation.

**Désigne** Monsieur Christophe BARRAULT en qualité d'élus correspondant Incendie et Secours.

*Délibération votée à l'unanimité*

### **12- Motion contre la diminution de l'offre transports dans le Dourdannais**

Monsieur le Maire transmet une copie de la motion proposée aux membres du conseil par Mr Baron, élu communautaire de Dourdan.

Monsieur le Maire précise que la mairie a reçu, en copie, plusieurs plaintes sur les dysfonctionnements des transports en commun. Les problèmes rencontrés sont variés : retard, absence de passage, problème de chauffeur, dépose des enfants en pleine campagne, accident, etc.... Suite à ces dysfonctionnements intolérables, Monsieur le Maire avait écrit le 4 octobre 2022 au SITRD (Syndicat Intercommunal du transport de la Région de Dourdan)

Par ailleurs, le transport à la demande fonctionnait bien et depuis la rentrée ce service est en arrêt en raison d'un manque de chauffeurs.

Monsieur Perrufel précise que la ligne 91-03 subit beaucoup de problèmes. A titre d'exemple il est contraint de reprendre son véhicule car trop de services ont été retirés. Les sociétés ont pris les prestations et n'assurent pas la maintenance des véhicules par exemple.

Monsieur le maire précise que le problème de chauffeurs est national (les sociétés ne rémunèrent pas suffisamment, horaires décalés, précarité des emplois et conditions de travail difficiles).

L'utilisation des transports en commun devient difficile et les communes doivent faire remonter ces problèmes au niveau de la région.

Monsieur Desbiens demande si la commune possède les contrats passés entre la région Ile-de-France et les sociétés de transports.

Monsieur le Maire précise que les contrats sont publics et peuvent être demandés. Toutefois, la centralisation des demandes via la CCDH aura plus de poids.

Considérant que le risque de fermeture partielle ou totale de nombreux guichets de gares SNCF sur les lignes du RER C et du TER, en particulier dans les gares de proximité constituerait un appauvrissement de l'offre de services publics,

Considérant que l'appauvrissement de l'offre de service public va à l'encontre des engagements du Département de l'Essonne, tels que défini dans son Livre Blanc pour 2040 qui fixe comme ambition d'obtenir les infrastructures nécessaires à la mobilité des Essonnais et de développer la multimodalité, qui voit sa population évoluer et son territoire se développer,

Considérant que la réduction de la présence, voire la disparition des agents commerciaux en gares, envisagée par la SNCF sur les lignes du RER C et du TER au profit d'automates, participent à la déshumanisation des services publics, et ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins des usagers, notamment en termes d'accompagnement des personnes à mobilité réduite, d'information voyageurs et de sécurité,

Considérant que la dématérialisation des services publics, si elle peut constituer un progrès pour l'accès aux droits, ne doit pas se faire au détriment des usagers éloignés de l'accès et de la maîtrise des outils numériques,

Considérant l'importance de la présence humaine en gare pour la sécurité des usagers, pour le maintien des services marchands qui y sont proposés,

Considérant que la SNCF est un acteur incontournable des mobilités bas carbone et que le retrait des agents commerciaux de certaines gares risque d'entraîner la fermeture totale de celles-ci, alors qu'il est de sa responsabilité de répondre au défi climatique et aux problèmes de congestion de trafic routier en facilitant l'accès à ses services,

Considérant que la direction de la SNCF Île-de-France est actuellement engagée dans un vaste projet de réorganisation de ses lignes qui devrait aboutir à la fermeture de 133 guichets en Ile-de-France,

Considérant qu'en Essonne, pas moins de 17 gares de la ligne C seraient concernées par une fermeture totale des guichets et 19 autres gares par une réduction importante des jours et heures d'accueil de présence,

Considérant que ce choix de gestion se traduira sur le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais-en-Hurepoix, par la fermeture complète et définitive des guichets des gares de Sermaise et Saint-Chéron, et une fermeture partielle du guichet de la gare de Dourdan qui ne sera plus ouverte après 20h en semaine et le week-end,

Considérant enfin que la suppression de plusieurs rotations de la ligne 91.03 participe de ce déclassement vécu par les Essonnais du Sud, en particulier pour les habitants du Dourdannais-en-Hurepoix,

#### **Le conseil municipal :**

S'oppose au retrait des agents commerciaux, à la fermeture unilatérale des guichets et aux modifications d'horaires de présence humaine dans les gares du RER C et du TER.

Demande à Île-de-France Mobilités de reprendre l'intégralité des rotations de la ligne 91.03 entre la gare de Dourdan et la gare de Massy-Palaiseau

Demande à la SNCF de remplir ses objectifs d'amélioration de la qualité de service, notamment par une présence en gare renforcée, tels que fixés dans son contrat 2020/2023 avec Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et

SNCF-Gares & Connexions, et de garantir une présence humaine dans les gares et dans les trains du RER C, et du TER, en particulier dans les gares de proximité.

Invite Île-de-France Mobilités et la SNCF à engager des concertations avec l'ensemble des syndicats de la profession et les associations d'usagers qui ont connaissance des besoins sur le terrain pour mieux répondre aux attentes des usagers.

Invite la SNCF à engager une réflexion avec les différents syndicats, les collectifs et associations d'usagers, sur l'évolution des métiers au guichet afin d'élargir l'offre de services proposée en gare par ses agents. Et ainsi maintenir, voire renforcer, l'offre de présence humaine en gare.

Réaffirme son attachement à notre service public de transport, en particulier pour sa dimension de proximité et d'égalité territoriale pour l'ensemble des Essonnais, en particulier pour les habitants du Dourdannais-en-Hurepoix.

*Délibération votée à l'unanimité*

### **13 – Questions diverses**

- Les travaux de remise en état des chéneaux et de la charpente de l'église seront faits au 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Réunion publique le 15 novembre à 19h30 au Foyer pour la présentation du SDA
- Questions de Mr François DUCEPT
  1. Bilan du vide grenier : Nombre d'exposants, Chiffre et Bénéfices réalisés (droits + Restauration)  
*Réponse de Mr le Maire : 122 exposants étaient présents et une recette de 1014€*
  2. Bilan Fêtes des mares : Nbre participants, bénéfice réalisé (bbq et boissons)  
*Réponse de Mr Sarrazin : Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Damien PERRUFEL pour sa disponibilité et son engagement pour l'organisation de cette manifestation. Magali, Sylvain, Pascale, Dominique et Vera pour l'intendance et la préparation de l'événement.  
Pour rappel nous avons à nos côtés 3 associations : La petite tortue, L'association E-Graine et le Syndicat de l'Orge.  
Nous n'avons pas compté le nombre de participants mais tout au long de la journée de 10h à 17h, le public présent, les élus de la CCDH, députés et sénateurs nous ont félicité de l'organisation de cette 2ème fête des mares.  
Les ateliers proposés par les associations : comprendre le fonctionnement d'une chaîne alimentaire, prendre conscience de la fragilité d'un écosystème, trouver les moyens d'agir pour préserver la biodiversité ... ont eu beaucoup de succès auprès des petits et grands.*
  3. Démissions des conseillers : Motifs et point de vue de la « mairie », quelle communication officielle aux habitants ?  
*Réponse de Mr le Maire : Les motifs des démissions ont été exprimés en privé. Il s'agit de raisons personnelles. Le préfet a été informé de l'ensemble des démissions.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il est heureux de travailler avec chaque membre du conseil et de monter ensemble des projets pour Corbreuse.*
  4. Projet d'éoliennes : Connaissance d'un projet sur la commune par la mairie ?  
*Réponse de Mr le Maire : il n'y a aucun soutien de projet éolien. Il précise qu'il est défavorable à un parc éolien sur Corbreuse en sa qualité de maire.  
Madame Dalloz demande s'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la mairie même s'il s'agit de terrains privés.  
Monsieur le Maire précise qu'une autorisation est en effet nécessaire.*
  5. Budget communal : Projection de l'impact énergétique, révision budgétaire  
*Réponse de Mr le Maire : il n'y a pas de révision budgétaire globale prévue car la hausse du coût de l'énergie avait été anticipée lors de la préparation du budget 2022 en commission finances avec les conseillers municipaux. Des ajustements mineurs seront faits en fonction des besoins à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, des travaux ont été initiés et continueront pour améliorer l'isolation des bâtiments publics. Les éléments comparatifs suivants sont donnés :*

**COMPARATIF 2021 -2022 COÛT DE L'ENERGIE (GAZ -ELECTRICITE -CARBURANT)**

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022 au 19/10 2022	Estimation 2022
ELECTRICITE GAZ	55 000 €	59 220, 58€ dont 9 783,36 € gaz 49 437,22 € Electricité	75 000 €	68 142.94 € dont 18 438,49 € gaz 49 704.45 € Electricité	77 877.64 € dont 21 072.56 € Gaz 52 519.37 € électricité
CARBURANT	10 000€	7 140,97 €	10 000 €	8 803,14 €	10 060,73

**6. Changement climatique : Quels projets environnementaux ?**

Réponse de Mr Sarrazin : *La commune de Corbreuse s'est engagée pleinement dans des actions d'envergure depuis plusieurs années :*

*1/Préservation de la biodiversité et des écosystèmes : Réhabilitation des 4 mares du village en collaboration avec les services du département, de la société nationale de la Protection de la Nature, la Région IDF, le syndicat de l'Orge*

*2/ Eclairage public : extinction de l'éclairage entre 23h et 5h du matin depuis de très nombreuses années, passage en LED de 80% du village (ampoules les plus énergivores)*

*3/ réhabilitation de la mairie*

*4/ Changement des fenêtres de la garderie et de la cantine*

*5/ pose d'une cuve de 15 000 litres aux ateliers municipaux pour récupération des eaux pluviales et arrosage des massifs de fleurs*

*6/ Création d'un verger partagé en collaboration avec les écoles et le soutien de la Région IDF qui, à terme, comptera une plantation d'environ 60 arbres.*

*Concernant les futurs projets :*

*- Réhabilitation des locaux des services techniques : performance énergétique (changement des fenêtres, de la porte sectionnelle) mais également aménagement d'un espace de douche pour nos agents*

*- Réhabilitation du foyer rural, épicerie, dépôt de pain, institut beauté, ancien local de kinésithérapie : pose d'ensemble de menuiserie en aluminium à rupture de pont thermique avec double vitrage.*

*- Préserver les berges de nos étangs : reprise en octobre par une association de pêche départementale, travail en co-construction avec les agents communaux sur la préservation de la biodiversité.*

**Pour mémoire :** *Après une démarche de construction et de concertation d'environ deux ans, le Conseil communautaire a adopté le 14 décembre 2020 son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Corbreuse y a pris toute sa place.*

**7. Réponses aux mails des administrés et des élus : envoyés à la mairie (ou Maire et adjoints) ;**

**Quels délais et y a-t-il une réponse systématique (accusé de réception puis réponse).**

Réponse de Mr le Maire : *Une réponse est faite à réception. Les délais de réponse sont en fonction de la nature de la question. Aucune réponse n'est faite aux courriers ou courriels non identifiés.*

**8. Inventaire du patrimoine communal**

Réponse de Mr le Maire : *Une visite a été faite par l'ensemble des membres du conseil municipal et le patrimoine est connu. Chaque Corbreusois peut venir en mairie pour demander des éléments supplémentaires.*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h53**



Le Maire  
José CORREIA